



Académie de Nantes

**Concours de Recrutement
des Professeurs des Ecoles
(C.R.P.E.)**

**Rapport du jury
Session 2007**

Règlement du concours

On se référera utilement à l'Arrêté ministériel modifié du 10 mai 2005 (NOR : MENP0800879A), et à la note de service n°2006-103 du 21/06/2006 (B.O.E.N. spécial n°6 du 13 juillet 2006).

Eléments statistiques 2007

CONCOURS	Inscrits	Présents	Admissibles	Note du dernier admissible /160	Note du dernier admis sur liste principale /280	Nombre d'admis sur liste principale
Externe public	4150	2401	1113	88.75	184.25	429
Externe privé	1117 :	687 :	437 :			256 :
Cerp1 : 44	471	274	168	76	164.50	80
Cerp2 : 49	356	225	157	66	136.75	116
Cerp3 : 85	290	188	112	72	163	60
2 nd int privé	141 :	79	54	65		43 :
Scir1 : 44	64				114.50	24
Scir2 : 49	46				122	13
Scir3 : 85	31				132.25	6
3 ^{ème} externe public	368	131	41	88.25	174.75	17
total	5776	3298	1645	/	/	745

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles- session 2007

Répartition des admissibles selon les options choisies

Concours externe public

Département	TOTAL Admissibles	Entretien	Littérature de jeunesse	% littérature	Musique	% musique	Arts visuels	% arts visuels	Langue vivante étrangère						EPS.				
									Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Arabe	1500 m	% course	Danse	% danse	Entretien
44	441	441	265	60,09	104	23,58	72	16,33	21	350	66	3	1	0	339	76,87	102	23,13	441
49	216	216	120	55,56	55	25,46	41	18,98	11	165	39	1	0	0	139	64,35	77	35,65	216
53	167	167	100	59,88	37	22,16	30	17,96	11	123	32	1	0	0	138	82,63	29	17,37	167
72	181	181	104	57,46	33	18,23	44	24,31	7	153	21	0	0	0	137	75,69	44	24,31	181
85	108	108	70	64,81	20	18,52	18	16,67	3	78	27	0	0	0	87	80,56	21	19,44	
TOTAL	1113	1113	659	59,21	249	22,37	205	18,42	53	869	185	5	1	0	840	75,47	273	24,53	1113

Département	TOTAL Admissibles	Langue vivante étrangère facultative													
		Allemand	% all.	Anglais	% Angl.	Espagnol	% Esp.	Italien	% italien	Portugais	% port.	Arabe	% arabe	Breton	% breton
44	441	20	4,54	36	8,16	49	11,11	7	1,59	1	0,23	0	0	2	0,45
49	216	8	3,70	16	7,41	16	7,41	2	0,93	0	0,00	0	0	0	0,00
53	167	2	1,20	19	11,38	16	9,58	3	1,80	2	1,20	0	0	0	0,00
72	181	4	2,21	11	6,08	18	9,94	0	0,00	0	0,00	0	0	0	0,00
85	108	3	2,78	10	9,26	5	4,63	2	1,85	0	0,00	0	0	0	0,00
TOTAL	1113	37	3,32	92	8,27	104	9,34	14	1,26	3	0,27	0	0	2	0,18

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles- session 2007

Répartition des admissibles selon les options choisies

3e Concours public

Département	TOTAL Admissibles	Entretien	Langue vivante étrangère						E.P.S.				
			Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Arabe	1500 m	% course	Danse	% danse	Entretien
44	20	20	1	18	1	0	0	0	15	75,00	5	25,00	20
49	4	4	0	4	0	0	0	0	4	100,00	0	0,00	4
53	2	2	2	0	0	0	0	0	1	50,00	1	50,00	2
72	10	10	1	7	2	0	0	0	8	80,00	2	20,00	10
85	5	5	0	4	1	0	0	0	4	80,00	1	20,00	5
TOTAL	41	41	4	33	4	0	0	0	32	78,05	9	21,95	41

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles- session 2007

Répartition des admissibles selon les options choisies

Concours externe privé

Département	TOTAL Admissibles	Entretien	Littérature de jeunesse	% littérature	Musique	% musique	Arts visuels	% arts visuels	Langue vivante étrangère						E.P.S.				
									Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Arabe	1500 m	% course	Danse	% danse	Entretien
44	168	168	91	54,17	37	22,02	40	23,81	10	136	20	2	0	0	124	73,81	44	26,19	168
49	157	157	81	51,59	34	21,66	42	26,75	7	134	16	0	0	0	135	85,99	22	14,01	157
85	112	112	68	60,71	32	28,57	12	10,71	0	104	8	0	0	0	90	80,36	22	19,64	112
TOTAL	437	437	240	54,92	103	23,57	94	21,51	17	374	44	2	0	0	349	79,86	88	20,14	437

Département	TOTAL Admissibles	Langue vivante étrangère facultative												
		Allemand	% all.	Anglais	% Angl.	Espagnol	% Esp.	Italien	% italien	Portugais	% port.	Arabe	% arabe	
44	168	10	5,95	136	80,95	20	11,90	2	1,19	0	0	0	0	168
49	157	7	4,46	134	85,35	16	10,19	0	0,00	0	0	0	0	157
85	112	0	0,00	104	92,86	8	7,14	0	0,00	0	0	0	0	112
TOTAL	437	17	3,89	374	85,58	44	10,07	2	0,46	0	0	0	0	437

FRANCAIS

1. Remarques d'ordre général.

- La majorité des copies est recevable pour ce qui concerne la lisibilité et la présentation. Le jury fait le constat de certaines copies remarquablement présentées et d'une lecture agréable en opposition à d'autres qui font l'objet d'une mise en page peu soignée ainsi que d'une écriture proche de l'illisibilité.

A l'attention des futurs candidats, il est important de rappeler l'influence incontestable d'une écriture soignée et d'une présentation aérée en :

- Organisant le propos sous forme de paragraphes
- Respectant les conventions (titre des ouvrages cités à souligner)

- L'orthographe apparaît, dans l'ensemble, convenable mais un certain nombre de copies présente des erreurs lexicales et de nombreuses erreurs grammaticales (non respect de la chaîne d'accords au sein du groupe nominal, conjugaison parfois fantaisiste).

Comme il est précisé dans le sujet, la qualité orthographique de la production est prise en compte à hauteur de 3 points maximum. Le jury conseille donc un entraînement régulier avant l'épreuve et une relecture de la copie avant sa remise afin d'éviter un retrait de points qui ne peut qu'être préjudiciable.

- La qualité de la langue est globalement bien maîtrisée même si les correcteurs regrettent, dans un certain nombre de copies, une expression d'assez mauvaise qualité (syntaxe approximative et quelques contresens).

Il est essentiel de rappeler que l'on attend d'un futur enseignant une maîtrise conséquente de la langue écrite et une aisance dans son maniement.

- La majorité des candidats a effectué un traitement séparé des différentes parties, ce qui nuit à la cohérence d'ensemble du sujet (d'autant plus que l'unité thématique entre les trois composantes était évidente) et donne une impression de manque de relief.

Le jury attend des candidats qu'ils expriment leur compréhension de l'unité du sujet par des liens lisibles, des « passerelles ». Il conviendrait également une gestion du temps optimisée pour que toutes les questions soient traitées avec le même soin.

2. Remarques relatives à la note de synthèse

- Les règles de cet exercice, qui s'avère difficile, sont connues mais leur maîtrise est à renforcer car le jury n'a pu lire que peu de copies remarquables.

- Dans l'ensemble, la compréhension des textes est effective mais le développement ne reflète pas suffisamment la prise de distance attendue ainsi que la mise en relation des idées principales.
- Pour ce qui concerne l'introduction, les correcteurs ont constaté une divergence importante entre certaines productions, qui assuraient une bonne présentation des textes et un plan judicieux, avec d'autres qui négligeaient l'annonce du thème du dossier et du plan de la synthèse.
- Dans l'ensemble, les plans proposés étaient quelque peu formels, voire stéréotypés, induits fortement par la question posée : « A quelles conditions l'élève de cycle 3 pourra-t-il devenir un lecteur de littérature ? ». Cette dernière n'a pratiquement jamais été reformulée en problématique originale.
- Le développement s'avère parfois confus (pour certaines copies, en décalage avec le plan annoncé) avec une difficulté évidente de mise en perspective des textes et une absence remarquable de fil conducteur argumentatif. Le jury rappelle qu'une insuffisance de transitions et de guidage génère une lecture difficile.
- Un élément essentiel consiste également en le respect de la longueur préconisée et de l'équilibre des parties. Les correcteurs ont donc sanctionné les productions présentant une introduction trop longue ou celles ayant un décalage prégnant entre les paragraphes. Ainsi, il a été constaté, dans de nombreuses copies, un traitement trop succinct des compétences attendues d'un lecteur de littérature avec pour seul appui le texte n°1 (négligeant l'indispensable articulation entre les textes).

Le jury souhaite donner aux futurs candidats les conseils suivants :

- La question posée ne constitue pas une problématique, il est donc attendu soit une reformulation avec une définition précise (il aurait pu être intéressant de définir les termes « conditions » et « devenir »), soit la construction d'une problématique originale.
- Il est attendu un plan structuré autour d'une logique d'idées, ce qui implique une rigueur de pensée. Les candidats ont donc intérêt à accorder un temps suffisant à la construction du plan en veillant à l'articulation logique entre les textes à partir des idées, et non des auteurs.
- La réussite de cet exercice demande beaucoup de méthode et un entraînement conséquent afin d'allier précision avec concision.

Remarques relatives la question de grammaire.

- Le traitement de cette question a montré un niveau de connaissances évident avec, cependant, un manque de précision (mais aussi d'erreurs) dans l'usage de la nomenclature grammaticale : confusion entre déterminant et pronom ou non connaissance du terme de « présentatif ».

- Dans l'ensemble, les critères ont été bien repérés et peu de réponses erronées ou hors sujet ont été constatées. Les candidats ont eu des difficultés à considérer que ce qui relevait du système anaphorique pouvait, à juste titre, être rattaché à la situation d'énonciation (la mention des référents censés être familiers au lecteur en raison de l'emploi du « on » est rarement apparue dans les copies).
- Le jury regrette l'usage d'un discours descriptif entrant plus dans la subjectivité de la nouvelle que dans l'organisation d'une analyse reposant sur un outillage linguistique spécifique. Le manque de précision dans l'usage de la nomenclature grammaticale a conduit majoritairement à des réponses limitées à l'énumération sans approfondissement de l'analyse.
- Le lien avec le caractère littéraire de la nouvelle de Philippe Delerm a été peu évoqué. C'était pourtant un moyen de lier la question avec le reste du dossier (notamment dans l'importance du choix des textes pour la construction des compétences de lecteur).

Pour les futurs candidats, il est conseillé :

- Une organisation hiérarchisée des réponses avec étude de la pertinence d'utiliser un tableau (moyen qui ne s'est pas révélé pleinement judicieux pour cette question).
- Une orientation du traitement de la question vers le sens du texte.
- Une introduction mettant en tension la question avec les textes de la synthèse.
- Un commentaire analytique des occurrences relevées.

Remarques relatives à la question complémentaire.

- Pour ce qui concerne la question n°1, les références culturelles ont été relevées par la majorité des candidats (avec parfois quelques confusions lorsque Agatha Christie et Sherlock Holmes sont placés sur le même plan). Par contre, il a été constaté un oubli fréquent ou des réponses très lacunaires pour ce qui relevait des savoirs sur le monde.
- La question n°2 a fait l'objet d'un traitement descriptif et linéaire sous forme de paraphrases reflétant le manque de distance et de positionnement critique des candidats ; le pointage des manques était rare. Il était attendu une analyse des activités sollicitées plutôt qu'un traitement linéaire des quatre têtes de chapitre (identifier – expliquer – mieux comprendre – débattre) qui a été effectué sous l'angle des compétences convoquées mais rarement au regard du texte support. Seules quelques rares copies ont évoqué que le questionnement cherchait à faire percevoir la confusion auteur/narrateur, le style mis en scène par le champ lexical relatif à l'ambiance effrayante...
Le jury a donc constaté que peu de candidats ont conscience de ce qui est en jeu dans un questionnaire de lecture. Il est donc vivement conseillé aux futurs candidats de se documenter sur ce point essentiel.

- Pour la question n°3, les propositions pédagogiques sont assez pauvres, dans l'ensemble, avec une focalisation sur des activités de production de texte alors que l'ensemble du sujet incitait à chercher du côté de la réception. La consigne était d'ailleurs très claire puisque l'objectif était d'aider les élèves à « construire le sens des nouvelles de Philippe Delerm ». Le jury attendait plus de réponses en lien avec la lecture en réseaux (autour de l'auteur, du thème de l'intime, du genre de la nouvelle). Il est dommage que les candidats ne réinvestissent pas les propositions contenues dans le corpus de textes de la synthèse ; certains ont cependant bien exprimé le rôle de l'enseignant.

Le jury insiste sur la nécessité de développer les propositions, ainsi que les références à la réflexion suscitée par le reste du dossier, en les illustrant par des pistes concrètes.

Critères de correction

Note de synthèse (8 points)

- Critères de réussite :
 - Introduction conséquente avec caractérisation de l'idée principale de chacun des textes
 - Développement équilibré et organisé
 - Guidage du lecteur assuré
 - Reformulation des idées
- Indicateurs d'excellence :
 - Réécriture de la question en véritable problématique
 - Construction d'une autre problématique
 - Présence d'une conclusion pertinente
- Pénalisations :
 - Synthèse non terminée
 - Paraphrases et juxtaposition de citations ou succession de résumés
 - Primauté dans le développement des compétences du seul texte 1 (A. Rouxel)

Question de grammaire (4 points)

- Critères de réussite :
 - Attente des quatre éléments principaux :
 - Fréquence du « on »
 - Utilisation du présent
 - Fréquence des présentatifs (« c'est », « il y a »)
 - Langage standard
 - Commentaire argumenté
- Indicateurs d'excellence :
 - Diversité des moyens relevés
 - Pertinence et finesse de l'analyse
 - Mention des référents
 - Introduction ou conclusion faisant le lien avec le corpus de textes ou le volet pédagogique
- Pénalisations :
 - Listage des éléments sans explication
 - Manque d'organisation lisible

Question complémentaire (8 points)

- Question n°1 :
 - Références culturelles présentes : 1 point
 - Savoirs sur le monde identifiés : 2 points
- Question n°2 :
 - Analyse argumentée des activités proposées par le manuel en lien direct avec la nouvelle : 1 point
 - Pointage des manques du manuel ne permettant pas d'accéder au sens de la nouvelle : 1 point
 - Valorisation des candidats ayant pris le parti, malgré le nombre de points réduit, d'effectuer un réel travail d'analyse
- Question n°3 :
 - Deux propositions cohérentes : 2 points
 - Evocation de lecture en réseaux : 1 point
 - Bonus pour les références explicites avec les textes du corpus

MATHEMATIQUES

Le jury de correcteurs a apprécié le soin apporté par les candidats à la présentation de leur copie et à l'attention dont ils ont su faire preuve concernant l'orthographe et la syntaxe : les recommandations des précédents rapports de jury ont semble-t-il été bien prises en compte.

L'exercice 1 dans l'ensemble a été plutôt bien réussi par les candidats et de manière générale, les notes moyennes enregistrées témoignent d'une amélioration des résultats sur cette épreuve, par comparaison avec les sessions antérieures.

Exercice 1 :

1a) Ont été pénalisées :

- l'absence de présentation des inconnues,
- l'absence de phrase de conclusion,
- la présentation sous forme de système n'est pas exigée.

1b) pour obtenir l'intégralité des points, une exploration complète ou incomplète avec justification était attendue. Lorsque la solution a été présentée sans raisonnement explicite (essais successifs, tableaux organisant les calculs...), le candidat a été sanctionné.

Question complémentaire :

Il est rappelé avec vigueur tout l'intérêt qu'il y a à analyser les travaux d'élèves sous forme d'un tableau, ce qui atteste des capacités d'organisation et de synthèse attendues.

Il faut par ailleurs veiller à justifier sa réponse conformément à la consigne de l'exercice.

Exercice 2 :

- 1) Les formules n'étaient pas exigées. Les deux calculs pouvaient être groupés.
- 2)et 5) Le calcul d'un volume ou d'une hauteur imposait d'indiquer l'unité, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on demande la valeur de x .
- 7) Le candidat était invité à préciser qu'il avait repéré le triangle rectangle et qu'il savait correctement utiliser le théorème de Pythagore.
- 8)b) Les traits de construction devaient être apparents, conformément au libellé de l'exercice.

Exercice 3 :

- 1) Les mesures devaient être précises, les éléments manquants (traits de construction, médiatrice, cercle, nom des points) ont été sanctionnés.
- 2) a) Le calcul de l'aire nécessitait la présence de l'unité dans le résultat.
- 3) b) La référence à la hauteur était attendue, le résultat devait être justifié, l'unité précisée.

Question complémentaire :

On demandait d'indiquer et de décrire deux procédures : les procédures supplémentaires ont été sanctionnées, y compris lorsqu'elles étaient pertinentes, puisque dans ce cas le candidat ne répondait pas à la consigne de l'exercice.

Remarques d'ordre général.

- ❖ Le jury rappelle au candidat la nécessité de numéroter correctement les pages.
- ❖ Il est recommandé de mener un exercice jusqu'à son terme dans un souci de lisibilité de la copie et dans tous les cas, d'indiquer explicitement l'ordre de traitement des questions.
- ❖ Le candidat est invité à répondre précisément aux consignes des exercices, « décrire deux procédures, indiquer une raison » ne permettent pas d'aller au-delà du nombre indiqué.
- ❖ De manière générale, le candidat doit penser qu'il soumet sa copie à un correcteur et que le soin apporté à sa communication écrite est essentiel (mise en pages, mise en valeur des résultats par une phrase de conclusion et un encadré, orthographe, syntaxe, écriture,...).
- ❖ Il convient d'être rigoureux quant :
 - au respect des codes dans le langage mathématique (crochets, parenthèses),
 - à l'écriture des unités dans un résultat.
- ❖ Des concepts mal maîtrisés, et malgré tout employés par le candidat dans sa copie, sont discriminants (contrat didactique, surcharge cognitive, conflit socio-éducatif,...).
- ❖ Il est fortement conseillé de manifester un esprit de synthèse dans ses réponses à l'opposé de développements discursifs inutiles.
- ❖ Il est conseillé de faire apparaître la numérotation des exercices non traités.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

I – Statistiques

Concours externe

Inscrits « majeure »		1243 copies en « majeure »
Inscrits « mineure »		998 copies en « mineure »
-----		-----
3873	Inscrits	2241 copies

Troisième voie

Inscrits « majeure »		50 copies en « majeure »
Inscrits « mineure »		53 copies en « mineure »
-----		-----
278	Inscrits	103 copies

II – Remarques sur la session

L'éventail complet de notation a été utilisé : de 0 à 6 en mineure et de 0 à 14 en majeure.

Cela s'explique par le fait que les candidats sérieusement préparés ont pu obtenir une note soit honorable soit excellente et qu'à l'inverse, des candidats ont choisi « mineure » ou « majeure » en histoire-géographie par défaut. Le manque de préparation et les lacunes ont été sanctionnés par des notes fort faibles.

En trois heures, aborder autant de questions d'histoire-géographie et sciences, impose de se mobiliser très rapidement sur la compréhension des sujets et sur les connaissances nécessaires.

Rares, en revanche, ont été les copies sanctionnées pour des insuffisances de maîtrise de la langue (syntaxe, orthographe).

Noter le fait que par le jeu « mineure » « majeure », et la multiplicité des questions posées, cette épreuve histoire-géographie et sciences peut devenir une épreuve tout à fait discriminante en terme de notes éliminatoires.

III - Esprit de l'épreuve et recommandations générales.

- Répondre à un sujet c'est d'abord lire attentivement son libellé ; sans oublier son chapeau introductif « répondez de façon concise à chacune des questions suivantes... »

- Répondre de façon concise c'est dégager une notion, une période, un espace... sur qui porte le sujet et rédiger un ou deux paragraphes argumentés (croquis, schémas, organigrammes sont les bienvenus).

Par exemple :

- les caractéristiques d'un phénomène n'en sont pas les causes. En revanche une « définition » (de quoi s'agit-il ?) du phénomène reste la bienvenue
- analyser n'est pas paraphraser
- présenter c'est justifier son choix
- exploiter une documentation c'est dégager une problématique ou des « enjeux scientifiques » (connaissances à maîtriser)
- ne pas hésiter à numéroter et/ou titrer les paragraphes.
- montrer ses connaissances (définitions, exemples).

Ne pas oublier que :

- L'histoire oblige à dater
- La géographie oblige à localiser

Enfin, des candidats n'ont pas réussi à gérer ces trois heures pour travailler sur l'ensemble de l'épreuve. Ceci se traduit souvent par une difficulté visible à organiser le propos, voir à traiter la totalité des questions.

En revanche, les copies bien notées montrent les qualités générales ci-dessus rappelées et des connaissances solides sur les sujets proposés : maîtrise des concepts et des notions, utilisation d'un lexique spécifique, organisation du propos.

IV - Les sujets de la session 2007 et leur traitement par les candidats.

Question 1 : « *En quoi la date de 52 avant Jésus Christ est-elle une date importante dans l'Histoire de la France ?* »

La grande majorité des copies atteste une bonne maîtrise des connaissances de base sur ce sujet (personnages, dates, lieux...).

La notion d'événement, conçu -après coup- comme une rupture, a été communément mise en avant. On note un déséquilibre dans le traitement du avant – après (trop de « celte », ou trop de « romain »...).

La mise en perspective de cet événement « gallo-romain » dans l'histoire de France a très souvent été occultée, sauf quelques aberrations (Vercingétorix, fondateur de la dynastie capétienne ; César empereur ; confusion Gaule et Gaille...).

Question 2 : « *Quelles sont les caractéristiques des zones périurbaines en France ?* »

Le jury a noté une difficulté dans la maîtrise de la notion de zone périurbaine, confondue ou assimilée à : banlieue, périphérie, urbanisation.

Il y a eu également difficulté à situer le phénomène dans l'histoire de l'évolution des espaces urbains.

Quand les connaissances étaient disponibles et la notion maîtrisée, les résultats étaient fort satisfaisants.

Le jury aurait souhaité plus de schémas titrés et légendés.

Deuxième partie de la composante majeure « dossier d'histoire ».

Sujet : « *La monarchie absolue en France : Louis XIV et Versailles* ».

Le libellé du sujet -comme pour les deux questions précédentes- correspond tout à fait à l'esprit de l'épreuve.

Il y a lieu de revoir, peut-être, l'équilibre entre les documents : en l'occurrence le document 6, qui présentait l'idée d'une société inégalitaire, paraissait un peu isolé en regard des cinq autres.

En conséquence, il fait plus l'objet de citations que de commentaires.

I – Les enjeux scientifiques

Cela signifie connaître et maîtriser les concepts tels que :

- monarchie absolue,
- monarchie de droit divin,
- concentration en une seule personne des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire,
- inspiration théocratique,
- le « sacre » qui fonde la fonction royale, une société d'ordres, inégalitaire,
- Versailles, centre et symbole du pouvoir, quintessence de l'absolutisme royal.

En outre, ont été valorisées les copies où il était fait allusion au personnage de Louis XIV, aux différents domaines, économique, religieux, politique extérieure de « grandeur », où s'exerçait aussi, l'absolutisme, les limites de cet « absolutisme », lois fondamentales, parlements, coutumes, etc...

Méthodologie : l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il s'agit d'exploiter des documents soumis à analyse et non de les utiliser comme illustration du traitement d'une question de cours, ce travers s'est traduit aussi par une trop longue présentation du dossier.

Eviter des présentations caricaturales du règne de Louis XIV et les anachronismes (Louis XIV n'a pas connu Mozart et Versailles n'est pas un château renaissance...).

II - Utilisation au cycle III.

Il s'agissait d'indiquer les documents retenus, de préciser les critères de choix, ou de non choix (ce qui a été fait).

Il ne s'agissait pas de construire une séance, a fortiori une séquence, mais de proposer des pistes de travail pour des élèves de cycle III et les objectifs visés -voire les résultats attendus-.

Dans cette partie didactique, il faut éviter les formules générales. Il est recommandé d'essayer de montrer l'élève au travail : que fait-il ?

Sur les objectifs transversaux (maîtrise de la langue française, éducation civique), la grande majorité des candidats a bien suivi ce qui était demandé.

Remarque sur le fond : tous les sujets ne prêtent pas à exploitation en éducation civique. Ainsi on a eu des confusions entre monarchie et démocratie, absolutisme et république.

En interdisciplinarité, comme pour la maîtrise de la langue et l'éducation civique, ont été valorisées les copies qui présentaient des situations concrètes d'application, allant plus loin que les intentions affichées.

Sur cette seconde partie de la composante majeure, ce qui distingue les « bonnes » copies des « moins bonnes » c'est la cohérence, l'articulation entre documents retenus, objectifs et compétences, propositions d'utilisation des documents, les liens (exemples concrets).

En revanche la question relative à l'interdisciplinarité a connu une meilleure réussite.

Ce qui compte dans cette seconde partie de la composante majeure c'est la cohérence de l'ensemble, l'articulation entre documents, procédures, objectifs.

SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

Composante majeure

Le jury a relevé un niveau moyen de connaissance scientifique des candidats.

Ceux-ci ont fortement tendance à utiliser le registre du narratif : le jury a regretté la relative absence de précision dans le vocabulaire scientifique et aurait apprécié de lire chez les candidats, une plus grande rigueur. Ainsi, de nombreuses informations importantes apparaissent-elles de manière assez diffuse dans les copies.

Cependant, l'expression écrite est correcte, avec un bon niveau orthographique, dans l'ensemble.

En revanche, la capacité à comprendre, analyser et exploiter de manière synthétique a souvent fait défaut. De nombreux candidats décrivent, paraphrasent les documents proposés, analysent très peu : l'argumentation est faible.

Le jury aurait donc réellement apprécié la capacité des candidats à savoir synthétiser.

Au niveau de la démarche d'investigation, le jury a perçu que celle-ci était globalement comprise mais peu appliquée ou manquant de logique, dans la mise en œuvre.

Les programmes de l'école sont connus dans l'ensemble.

Par ailleurs, les candidats ont un peu de difficultés à amener les élèves à s'approprier des savoirs : difficultés à établir un lien entre l'activité et les compétences visées, objectifs non formulés au regard des situations proposées, phase de validation des acquis très peu présente, manque de clarté dans les démarches proposées. Cependant, le jury note chez les candidats leur volonté de bien faire et notamment de faire agir les élèves.

Cependant, sur quelques copies des insuffisances ou des erreurs ont été relevées :

Certains candidats, peu nombreux ont des connaissances extrêmement limitées (en électricité notamment). En revanche, de très rares copies ont été jugées excellentes. De grandes variations ont pu être relevées dans une même copie : excellente en physique et médiocre en biologie (« *La branchie est un ventilateur qui permet de refroidir l'eau* »).

Des candidats ont du mal à énoncer simplement et clairement quelques concepts scientifiques (ce qui se conçoit bien s'énonce clairement). Un manque de rigueur et de clarté a pu être constaté : des schémas trop petits ou incomplets ont pu fausser l'illustration souhaitée.

Au niveau de l'expression, quelques rares copies ont contrarié le jury car celles-ci étaient quasiment illisibles, voire sans ponctuation. Quelques fautes de base ont été relevées en orthographe (accords, conjugaison).

Au niveau de la deuxième partie, les documents proposés ont pu ne pas être exploités dans la construction de séquences. Des activités ont pu être proposées mais sans logique interne et avec une insuffisante connaissance de la démarche d'investigation. Quelques copies décrivent une démarche exclusivement magistrale. Le point de départ de la séquence a pu être réellement absent. Par ailleurs, de très bonnes démarches ont été proposées mais hors sujet.

Certains candidats ont tendance à « broder » sans répondre à la question posée. Recopier la question est inutile.

Quelques candidats ont omis de faire référence aux programmes de l'école

Composante mineure

Sur une majorité de copies, le jury a relevé un assez faible niveau de connaissance scientifique des candidats.

De nombreux candidats éprouvent de réelles difficultés à dire l'essentiel de ce qui est attendu. Des développements trop longs et descriptifs, des réponses approximatives (voire contradictoires) nuisent à la clarté de l'ensemble.

Le jury précise que certaines questions appellent des réponses courtes et précises.

Par ailleurs, le caractère scientifique des écrits produits n'est pas à la hauteur de ce que le jury attend (termes vagues, confus, familiers). La non-maîtrise des concepts entraîne des difficultés à utiliser le lexique scientifique à bon escient. En revanche, une bonne qualité orthographique a été relevée, dans l'ensemble, par le jury.

Des notions scientifiques font l'objet de surprenantes réponses et peuvent, pour certaines, relever de conceptions enfantines : les branchies du poisson correspondent au nez et à la bouche de l'homme. Lorsque l'on retire la soupape de la cocotte, l'air extérieur rentre à l'intérieur, ce qui explique le sifflement. Le courant choisit de passer par ici.

Confusions également entre vapeur, gaz, liquide, brouillard, buée, fumée. Idem entre intensité lumineuse et tension. Autre confusion : vaporisation, condensation, pression.

Quelques copies relèvent de l'excellence.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le présent rapport développe des propos généraux dans un premier temps, puis commente chaque partie de l'épreuve en tenant compte des informations recueillies à l'issue de la session 2007. Les notes concernent la session 2007.

L'arrêté du 10 mai 2005 modifié fixe les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive du concours de recrutement des professeurs des écoles.

L'épreuve se déroule en 2 parties : une prestation physique choisie par le candidat entre danse et 1500M au moment de son inscription au concours et un entretien qui prend appuie sur la pratique de cette activité.

Une note académique précise les contenus, modalités et barèmes des épreuves. Ce document est consultable sur le site de l'Académie de Nantes.

L'organisation et la gestion de l'épreuve (dates, lieux, déroulement...) est départementale.

Tous les candidats aptes doivent fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'épreuve choisie : Danse ou 1500m. L'attention des candidats est attirée sur la rédaction de ce CM qui doit indiquer précisément l'épreuve pour laquelle il n'y a pas de contre indication.

Les modalités de dispense pour la prestation physique sont clairement indiquées dans la note académique consultable sur le site du Rectorat de Nantes.

Dispenses : les candidats handicapés, par un médecin agréé, et les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité, par un médecin : les candidats(es) de ces 2 catégories obtiennent une note correspondant à la moyenne académique des notes attribuées pour la prestation physique. Les autres inaptes doivent produire un certificat médical de contre indication à la prestations physique choisie, établi par un médecin : ils obtiennent la note 0 pour la prestation physique. Un candidat dispensé prépare, pour l'entretien, un exposé qui s'appuie sur la pratique de l'activité, choisie lors de son inscription, et sur les éléments qu'il est en mesure de dégager de cette pratique.

Sauf cas de dispense, l'absence ou le retard à l'une des parties de l'épreuve entraîne l'élimination du candidat. Par contre, un candidat qui se présente à la prestation physique mais n'a pu l'exécuter obtient la note zéro pour cette prestation.

En 2007, le nombre total de candidats admissibles est 1019. La moyenne obtenue à l'épreuve est de 11,87 /20.

I- Activité physique au choix.

- **1500 m.**

Prestation.

Course de 1500 m réalisée sur piste. Le temps effectué est noté sur 20 points selon un barème distinct pour les garçons et les filles.

Notes de la session 2007.

La moyenne des notes obtenues est de 11,57/20. La note la plus basse est 0. La note la plus haute est 20.

Les meilleures notes sont obtenues par des sportifs entraînés, en bonne condition physique et qui maîtrisent véritablement leur rythme de course.

Les notes moyennes concernent des candidats qui se sont entraînés mais aux qualités physiques moyennes.

Les notes les plus basses sont obtenues souvent par des candidats mal préparés qui ont une allure de course très faible ou plus souvent par des candidats volontaires mais désavantagés par leur morphologie.

Exigences.

En fonction de la stratégie de course développée par le candidat, celui-ci doit être en mesure de la reproduire. Cette épreuve fait appel à des perceptions proprioceptives, de rythme, de cadence, d'appuis qui donnent la vitesse possible et à des sensations intéroceptives liées à la douleur, à l'essoufflement...C'est la relation de ces différents facteurs que le candidat doit prendre en compte. La régularité de course est une stratégie possible.

Recommandations

Un entraînement régulier est conseillé.

Le port de chronos ou autres objets a dans de nombreux cas gêné et donc pénalisé les candidats.

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée à l'épreuve.

• DANSE

Prestation.

C'est une prestation individuelle conçue dans le but d'être vue et jugée. Sa fonction est de communiquer sens et émotions. La chorégraphie, avec support sonore, a une durée de 2' maximum. La surface d'évolution au sol est de 9 mètres sur 11 mètres.

Notes de la session 200.

La moyenne des notes obtenues est de 12,26 /20. La note la plus basse est 00. La note la plus haute est 20.

Les meilleures notes vont à des productions gestuelles de qualité, originales et expressives (humour, gaieté...) qui possèdent des ruptures de rythme. L'argument est lisible et bien développé. Les candidats ont composé avec leur morphologie, leur tempérament, l'argument. Ils transmettent une émotion. Motricité distanciée du réel, stylisée.

Les candidats moyens présentent une chorégraphie dont l'argument est soit lisible, avec des moyens moteurs limités où l'expression ne prend pas suffisamment en compte l'effet produit, soit peu évident, enfermé dans un style, une gestuelle avancée. Un travail réel mais qui manque d'expression et de précision. Ils ont du mal à faire les liaisons entre les différents éléments.

Les productions stéréotypées ou mal construites, sans recherche, sans émotion, caractérisées par une succession de gestes sans lien, obtiennent les notes les plus basses. Il est constaté un décalage total avec l'argument fourni et/ou une gestuelle pauvre, répétitive, monotone. L'argument est caricaturé : mimes sans enchaînement dansé

Cela est notamment dû à un manque évident de préparation et de compréhension des niveaux d'exigence de l'épreuve.

Exigences.

Pour répondre aux exigences de cette prestation il faut construire sa chorégraphie dans le respect des critères d'évaluation inscrits dans la fiche descriptive, cette construction est au service de l'argument. La réalisation technique n'est pas nécessairement de haut niveau, mais maîtrisée.

Recommandations.

Le sens donné à la production doit être premier, il doit introduire une construction chorégraphique personnelle, originale. L'argument, sujet de la chorégraphie, doit être le plus lisible possible gestuellement (une photo ne peut être suffisante, elle doit être complétée par un titre, une phrase). Le sens de l'argument doit être rapidement accessible pour le jury : éviter des textes trop longs et la multiplication de supports (objet et texte). Eviter des arguments difficiles à interpréter avec les moyens techniques dont dispose le candidat.

Le travail d'expression doit être affiné, plus symbolique que narratif: il peut évoquer une ambiance, un état, une émotion... L'utilisation d'objets peut induire le mime et faire obstacle à la symbolisation.

La production doit être claire dans le temps et l'espace : début et fin doivent être très visibles.

Veiller à ce que la musique ne domine pas la prestation. Soigner sa tenue vestimentaire, à choisir en fonction du mouvement. (Marquer la fin de l'enregistrement sonore.)

Prévoir un double de la cassette ou du CD. Être attentif à la qualité de l'enregistrement et à l'orientation de l'espace scénique.

Prendre conscience de la durée (2 minutes maximum) qui impose un engagement immédiat.

II- Entretien avec le jury.

Caractéristiques.

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. C'est une situation de communication. Il n'y a aucun lien direct entre le niveau de la prestation physique et l'évaluation de cette partie d'épreuve.

Le temps de l'exposé est de 10 minutes, l'entretien ne pouvant excéder 20 minutes.

La phase de questionnement prend appui sur le contenu de l'exposé.

La moyenne obtenue à l'épreuve est de 11,97/20.

Note la plus basse : 01. Note la plus haute : 20.

Constats.

Assez bonne préparation des candidat(e)s à cette épreuve.

Exposés : les exposés des candidats sont mieux structurés et dépassent, bien souvent, la simple relation de leur préparation physique et de leur épreuve.

Dans de très nombreux cas, les liens avec l'enseignement de l'EPS à l'école ont été abordés lors de cette phase. La dimension interdisciplinaire a été évoquée. Cela a facilité, lors de la seconde partie, l'évaluation des compétences des candidats à enseigner l'EPS à l'école.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de leur pratique physique et dégagent une problématique qu'ils savent illustrer par la mise en œuvre d'une situation ou d'une séquence. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent, illustrent, transposent aux autres activités de l'éducation physique. Ils adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques aux autres champs de l'EPS et aux différents niveaux d'enseignement. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés valorisent les propositions. Leur propos est nuancé et relativisé. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes dont ils maîtrisent les contenus et de quelques références scientifiques pertinentes d'auteurs reconnus.

Compétences attendues chez les candidats

On attend du candidat :

- qu'il fasse valoir des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...) au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant.

- qu'il fasse preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de sa démonstration.

- qu'il soit capable d'identifier, à partir de sa pratique, des principes ou règles de fonctionnement dont la transposition auprès des enfants est possible avec les éventuels aménagements liés aux caractéristiques de ces élèves.

- qu'il effectue des choix pertinents en lien avec sa problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable.

- qu'il développe plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contente pas d'énoncer quelques vérités générales passe-partout;

- qu'il se positionne clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une relative « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage.

Les candidats analysent leur pratique pour dégager une problématique pertinente qui s'appuie sur une transposition didactique de l'activité. Les passages obligés que constituent la citation des textes officiels ne sont pas une simple énumération de ceux-ci, mais sont choisis, illustrés dans l'activité course de durée ou danse et transposés dans d'autres APS.

L'ouverture interdisciplinaire n'est pas artificielle mais s'articule de manière logique avec les situations. Les illustrations sont choisies en fonction de leur pertinence et permettent un apprentissage renforcé en éducation physique.

Exigences.

Pour répondre aux exigences de l'épreuve, il faut connaître :

- les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire : les compétences spécifiques, générales et transversales, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS (dont il est nécessaire de bien identifier la dimension) et les données relatives à l'évaluation;

- les connaissances relatives au développement de l'enfant et les principales caractéristiques de son fonctionnement.

- les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence.
- les différentes méthodes pour construire et réguler en fonction des contextes d'apprentissage.

Recommandations.

Le jour de l'épreuve il est conseillé au candidat :

- de présenter l'économie générale de son exposé. La structuration de l'exposé ne doit pas conduire à une uniformisation des contenus. Les exemples et les idées développées doivent permettre d'identifier un positionnement personnel du candidat.
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation, être attentif aux questions posées...
- d'éviter la présentation d'une unité d'apprentissage ou de situations concrètes sans lien réel avec la problématique développée. Un inventaire de tâches, de situations ou de jeux n'est d'aucune utilité si ces exemples n'illustrent pas de façon concrète le propos tenu.
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps.
- de maîtriser la terminologie employée.
- d'être attentif à ne pas transposer ses propres difficultés, ses représentations sans discernement avec la réalité des élèves à l'école primaire.
- d'éviter le descriptif détaillé de sa préparation physique mais se centrer sur des éléments, utiles pour l'enseignement, qu'il a pu tirer de son expérience.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

1^{ère} partie

1- GENERALITES

1 113 candidats ont été déclarés admissibles. Le taux d'absentéisme a été très faible.

Avec une moyenne académique de 11,60/20 à la première partie de l'épreuve le niveau des résultats est à nouveau très satisfaisant. Le jury a apprécié le degré sérieux de préparation, et de réelles capacités de communication de nombreux candidats.

2- PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE

Un document de quatre pages au maximum et sans question sert de base de l'exposé.

Les principaux champs abordés sont classés dans trois grandes catégories correspondantes au programme de l'épreuve :

- l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens (60%),
- connaissances dans le domaine de l'éducation (21%),
- les obligations, les droits et les responsabilités des professeurs des écoles (19%).

Il est à noter que la référence au programme du concours sur la première page des dossiers ne constitue, en aucun cas, un intitulé de sujet.

L'objectif de l'épreuve, à caractère pré-professionnel, est d'identifier chez les candidats non pas des capacités abouties, qu'ils ne peuvent avoir acquises à ce stade de la formation, mais plutôt une aptitude à se projeter dans le métier qu'ils ambitionnent d'exercer.

3- L'EXPOSE

L'exposé (10 minutes) permet d'évaluer l'aptitude des candidats à proposer une analyse et une synthèse sur le dossier tiré au sort d'une part et, d'autre part, sur ses aptitudes à communiquer oralement.

Soulignons la qualité de la préparation d'une grande majorité de candidats qui savent dégager une problématique et organiser les idées essentielles des textes en les reliant.

Les jurys ont apprécié que les candidats sachent préalablement annoncer clairement leur plan, présenter très brièvement les textes du dossier, dégager les idées essentielles sans paraphrase, lier l'expérience personnelle ou les observations dans les classes, lorsqu'elles ont eu lieu, aux réflexions amenées par l'analyse du dossier, quitte parfois, à discuter la proposition de l'auteur.

Ces observations situées dans leur contexte doivent être en rapport précis et justifié avec la problématique présentée.

Une conclusion s'impose en évitant un catalogue de ce que l'on n'a pas pu exposer auparavant. Elle permet souvent d'ouvrir l'entretien sur d'autres horizons et de mettre en valeur la réflexion et la culture personnelles du candidat.

La présentation linéaire, juxtaposée, des textes est à éviter dans la mesure où elle ne permet pas de tisser des liens et de structurer l'exposé.

Le plan doit être approprié au traitement de la problématique annoncée et s'appuyer sur les textes qui composent effectivement le sujet proposé.

Certains candidats ont parfois trop tendance à s'éloigner du contenu de ces textes, à en extraire une thématique qui tient lieu davantage de prétexte que d'une véritable synthèse.

L'utilisation de la totalité de la durée de l'exposé ne constitue pas un objectif en soi. Il convient toutefois d'éviter des communications indigentes. Un exposé dynamique auquel il manque quelques minutes est plus apprécié qu'un exposé lent et monocorde.

Dans l'ensemble, le jury a pu constater une bonne gestion du temps imparti par les candidats.

Il est nécessaire de s'entraîner pour parvenir à se dégager de ses notes. Le métier d'enseignant est aussi un métier de communication. Les qualités de clarté, d'expression, mais aussi d'écoute lors de l'entretien, constituent des atouts indispensables.

Il n'est pas attendu de présentation « personnelle » du candidat (son parcours professionnel ou universitaire). Les allusions à ce parcours, lorsqu'elles ont lieu, doivent être justifiées par le contenu de l'exposé ou une question abordée en entretien.

4- L'ENTRETIEN

Il suit immédiatement l'exposé sur une durée de 15 minutes. C'est l'occasion de deux moments :

- une interrogation relative à l'exposé du candidat

Elle est destinée à approfondir certains points, à l'amener, à l'expliciter, à réfléchir, à justifier, à aborder des points non envisagés lors de l'entretien.

L'écoute du candidat, son aptitude à répondre de façon précise, à éventuellement rectifier certaines de ses affirmations sont appréciées des membres du jury.

- un temps d'évaluation des connaissances du candidat dans d'autres domaines disciplinaires ou transversaux que le thème du dossier. L'interrogation se fait sans nouveau support. Le candidat doit être capable de formuler clairement une réponse sans détournement des questions posées.

Il convient d'être préparé à se recentrer immédiatement pour aborder au mieux ce nouvel exercice. Il est important de ne pas relâcher son attention à la fin de l'exposé.

Certaines questions semblent déstabiliser le candidat. Sans a priori, elles permettent de sonder une culture générale, des connaissances sur l'organisation et les missions de l'école primaire, de s'assurer de la capacité à mettre en relation des programmes et des activités d'élèves, en repérant les apprentissages mis en œuvre.

Il est toujours apprécié de faire état de connaissances en étayant son propos. L'argumentation mais aussi la capacité à illustrer ou à comparer des situations sont les bienvenues dans cet exercice (voir conseils suivants) :

Il convient d'éviter les réponses trop laconiques ou d'utiliser un lexique pédagogique incertain.

Peu de candidats pensent à établir un lien entre les deux parties généraliste et optionnelle de l'épreuve.

Quelques entretiens insuffisants au plan de la communication proviennent soit d'une attitude péremptoire, dénotant un manque d'esprit critique et de sens de la nuance, soit d'une émotion mal maîtrisée nuisant à la communication avec le jury. Dans l'ensemble le jury a constaté de nets progrès dans ce domaine.

Un échange simple et direct, montrant un réel intérêt pour les questions abordées et une capacité à entrer dans un dialogue permettent d'apprécier des aptitudes attendues dans l'exercice du métier d'enseignant.

Il est à signaler que le climat général de l'entretien ne permet pas au candidat de présager de la valeur de son intervention. L'interrogation peut se clore par une série de questions simples auxquelles il a su répondre, ce qui ne saurait pour autant occulter la faiblesse globale de la prestation. Inversement, un très bon candidat peut rester en échec sur une question difficile destinée justement à repérer ses limites, sans que cela remette en cause la bonne prestation d'ensemble.

Des qualités de communication, un niveau satisfaisant de langage, des capacités d'argumentation, des convictions étayées par des observations de classe ou

justifiées par des lectures avisées, des réflexions sur l'entrée dans le métier constituent autant de critères positifs d'appréciation.

5- CONSEILS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE

Pour préparer cette épreuve, il ne faut pas faire l'impasse sur les grands sujets qui traversent l'école : la laïcité, l'éducation civique, les valeurs républicaines, l'éthique professionnelle, les responsabilités des professeurs des écoles.

Les missions de l'école, la connaissance du système éducatif et de son histoire, les théories d'apprentissage et la connaissance de l'enfant constituent des passages obligés.

Les finalités et objectifs des programmes de l'école primaire et les modifications apportées en lecture, grammaire, vocabulaire, mathématiques doivent être également connues dans leur ensemble, comprises dans leur progressivité, et mises en relation avec les observations de classe effectuées ou les lectures de témoignages.

Les rôles respectifs et principaux de l'Etat et des communes dans le fonctionnement de l'école, les priorités de la loi d'orientation de 2005, les principes de scolarisation des enfants handicapés, l'éducation prioritaire ou encore l'aide aux élèves en difficulté et les PPRE peuvent constituer autant de sources de questionnement permettant d'élargir la réflexion et de s'assurer de l'intérêt des candidats pour des sujets leur permettant de se constituer une culture professionnelle.

Les sites internet du Ministère de l'Education Nationale doivent être consultés : ils constituent une banque de ressources essentielle.

L'entraînement à la communication en situation d'exposé à un jury est nécessaire pour éviter les maladresses d'une prestation trop formelle ou trop relâchée. La posture, le regard, l'élocution doivent être travaillés.

Les observations de classe, même sur des temps limités, sont indispensables, sous réserve d'être mise en perspectives avec des connaissances plus théoriques (programmes officiels, théories de l'apprentissage...) permettant de fonder une analyse critique.

Les liens établis au cours de l'entretien entre culture personnelle et références proposées par les textes sont appréciés : il est conseillé de s'entraîner à les mobiliser à bon escient sans verser dans une présentation exhaustive ou chronologique d'activités.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que le métier de Professeur des Ecoles est avant tout inscrit dans la polyvalence d'enseignement : les points d'appui et les réflexions engageant cette dimension sont appréciables et nécessitent d'être également travaillés en vue de la préparation à cette épreuve.

CONCLUSION

Soulignons pour terminer qu'une préparation anticipée dès le début de la formation à l'épreuve sur dossier devrait avoir des retombées positives sur l'écrit ou l'oral des autres épreuves d'admissibilité ou d'admission : par l'acquisition de méthodes de communication mais aussi en s'obligeant à prendre du recul par rapport à son savoir, à mettre en relation les divers champs de connaissances et de pratique de l'école primaire, à réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement, et ainsi à se construire un pré-positionnement professionnel.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN
2^{ème} partie

Domaine des Arts Visuels

Cette épreuve est maintenant bien connue des candidats. Dans l'ensemble, la préparation était sérieuse et les candidats ont témoigné d'un intérêt réel pour le domaine des arts visuels. Ce n'est plus une option choisie « par défaut » au vu de la qualité de certaines prestations et du questionnement exigeant du jury.

Champs abordés par les candidats et qualité des supports proposés au jury.

Les productions personnelles restent encore minoritaires, mais on relève une plus grande qualité de ces réalisations. Les choix sont plus marqués, apparaissent judicieux et choisis dans divers champs des arts visuels.

Les supports

Les candidats ont fourni de gros efforts dans la présentation matérielle de leurs documents : reproductions de bonne qualité, collées ensuite sur un support rigide, de format suffisant pour accéder à une bonne lecture. Un exemplaire a été fréquemment prévu pour chaque membre du jury, ce qui a été très apprécié. Il est recommandé d'éviter les agrandissements pixellisés et de veiller aux vidéos peu lisibles.

Certains candidats ont anticipé les présentations, en prévoyant un chevalet. Même si les documents apportés ne sont pas notés, ils témoignent d'une certaine forme d'implication du candidat.

Les champs abordés

Les supports proposés ont été puisés dans les différents champs des arts visuels, la photographie, la vidéo et l'architecture font une « entrée » notable dans les choix des candidats. Cependant, une majorité des œuvres choisies reste dans le domaine des arts plastiques, peinture, sculpture et peu de dessin, avec une prédominance des mouvements artistiques du XX^{ème} siècle (Surréalisme, Nouveaux Réalistes, Pop Art). On peut conseiller au candidat d'élargir l'éventail des œuvres choisies dans toute l'Histoire de l'Art, et surtout d'éviter de présenter directement les œuvres étudiées pendant le cours à l'IUFM. Si on désire garder le même artiste, il est préférable d'opter pour une autre œuvre afin d'éviter les redites.

Il est aussi préconisé de bien se renseigner sur le descriptif de l'œuvre, ses dimensions, son lieu d'exposition.

L'exposé

Les exposés, incontestablement préparés avec soin, ont parfois été déclamés par cœur. Le jury a donc été sensible aux candidats qui ont intégré le discours et ne se sont pas contentés pas d'une récitation avec un débit de paroles non maîtrisé. Les

candidats doivent aussi apprendre à bien gérer leur temps en sélectionnant leurs propositions pédagogiques. L'exhaustivité n'est pas nécessairement un critère de qualité.

Il est attendu que les candidats aillent au-delà de la simple description, de l'anecdote ou de l'énumération des éléments de leur image, une analyse plastique approfondie est à travailler. Il est recommandé de bien situer l'œuvre dans le contexte artistique, voire dans l'histoire de l'art, et d'élargir avec les autres œuvres de l'artiste.

La plupart des candidats a bien su argumenter le choix de l'œuvre. Certains candidats ont éprouvé des difficultés pour exprimer leur ressenti, la dimension émotionnelle face à l'œuvre était souvent effacée.

Connaissances culturelles et artistiques des candidats

Les candidats ont fait l'effort de se documenter sur l'artiste et l'œuvre présentée mais pour certains, sur cette œuvre uniquement. Il est important de resituer l'œuvre dans la démarche artistique de l'artiste. Certains candidats ont pu mettre en réseau plusieurs artistes ou démarches de création, ce qui enrichit le propos, mais il faut se méfier des citations qui ne sont pas étayées par une vraie connaissance des œuvres.

Le questionnement du jury a parfois montré l'écart entre l'exposé bien préparé et les propos tenus ensuite durant l'entretien, souvent hésitants et lacunaires, notamment en ce qui concerne les événements culturels importants. Il manque souvent une dimension d'investissement personnel de visite d'expositions, de lieux culturels ou de musées.

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier qu'au-delà de l'œuvre présentée, le candidat a commencé à se construire une véritable culture artistique.

Capacités de réinvestissement dans des situations pédagogiques

Les jurys ont noté cette année, une meilleure connaissance des programmes en arts visuels, des documents d'application et de la liste de références d'œuvres du Ministère. Toutefois, les propositions pédagogiques des candidats relèvent très souvent d'un catalogue d'activités où les objectifs d'apprentissage sont mal maîtrisés. Il s'agit de construire une réflexion autour d'une situation pédagogique, éventuellement d'une mise en projet, en évitant la liste d'exemples dans tous les cycles. Il est conseillé de faire un choix réfléchi sur un cycle, voire même une situation précise où l'on aura mesuré la faisabilité de l'action. Le jury est bien conscient que les candidats n'ont pas de pratique de classe et qu'ils ont du mal à se projeter dans des situations précises d'apprentissage en arts visuels, mais les mises en œuvre doivent être plus réfléchies. Nombreux sont les candidats qui annoncent des activités « *en lien avec...* », transdisciplinaires ou interdisciplinaires, sans connaître le sens réel de ces concepts. Géographie, histoire, citoyenneté, « *Dire, lire, écrire* » sont cités sans discernement et il est rappelé que les arts visuels ne sont pas simplement supports, ni instruments au service des autres disciplines.

Réaction des candidats face au document fourni par le jury.

Contrairement à l'année passée, aucun candidat n'a été surpris de la suite de l'épreuve. Certains se sont montrés décontenancés, peu réactifs, face au document

d'appui proposé par le jury pour élargir à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé. La lecture immédiate du document n'est pas un exercice aisé et il convient de s'y entraîner pour prélever des indices d'analyse, et identifier le champ d'appartenance de ce document. Les analyses ont souvent été succinctes et encore trop peu de candidats ont réussi à établir des liens avec leurs propos précédents. Il n'est pas demandé d'imaginer une situation pédagogique à partir de ce document, cet exercice est plutôt révélateur de la culture du candidat, de sa facilité à créer des réseaux, et à s'ouvrir à d'autres réflexions que celles déployées dans l'exposé initial. La culture artistique générale porte sur la pluralité des arts visuels et leur interaction.

Connaissance des programmes et des documents d'accompagnement

Il a été noté cette année une meilleure connaissance des programmes et documents d'application. La liste d'œuvres de référence du ministère est largement citée dans les entretiens, mais ses contenus et la composition de ses rubriques restent encore flous pour beaucoup de candidats. Le domaine cinématographique demeure le champ le moins facilement maîtrisé, bien qu'il soit maintenant convenu qu'il appartient bien au domaine des arts visuels à l'école.

La démarche de création ne s'invente pas, elle se réfléchit et se construit et les jurys ont apprécié les candidats qui ont proposé des entrées dynamiques avec un rapport sensible à l'œuvre, nourri par une curiosité intellectuelle et artistique.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN
2^{ème} partie

Domaine de la Littérature de Jeunesse

Cette épreuve est incontestablement préparée sérieusement par les candidats, ils en respectent les attendus et proposent le plus souvent des prestations construites, cohérentes, en gérant le temps imparti de façon précise.

Choix des œuvres de littérature de jeunesse proposées par les candidats

Comme l'année dernière, les candidats ont choisi majoritairement les textes présentés dans la liste nationale pour le cycle 3, et principalement dans les catégories roman, récit illustré, album. Selon les départements, la place de la poésie et du théâtre est plus ou moins importante, parfois presque inexistante. Il faut informer les candidats que ces formes littéraires se prêtent bien à une présentation originale, et offrent des possibilités de mettre en valeur des compétences littéraires.

La Bande Dessinée n'est pratiquement pas représentée, sans doute parce que les candidats ont en règle générale assez peu de connaissances en arts visuels d'une part, et que la présentation d'une Bande Dessinée dans le cadre de cette épreuve est plus acrobatique.

Les œuvres du patrimoine littéraire classique sont très peu représentées, et certains jurys le regrettent.

La variété des titres proposés a été plus importante cette année, ce qui est un élément positif. Les jurys ont de ce fait été moins exposés à la présentation des quelques mêmes œuvres phares jugées « incontournables ». Les candidats ont témoigné en règle générale d'une bonne connaissance de l'œuvre choisie et fait la preuve le plus souvent que leur choix était approfondi.

Il convient de rappeler aux candidats qu'ils peuvent présenter des ouvrages en dehors des listes de référence. Certains d'entre eux ont ainsi pu mettre en évidence leur amour de la littérature et leur culture personnelle.

Certains jurys ont toutefois été confrontés à la présentation de « docufictions » de la collection Archimède de Gallimard. Les textes qui régissent le concours spécifient bien que l'ouvrage choisi ne peut en aucun cas être un documentaire, et il est recommandé de ne pas choisir une œuvre pour laquelle ce type de confusion est possible.

Lecture à haute voix d'un extrait de l'ouvrage présenté.

La plupart du temps, les candidats ont choisi un extrait d'une longueur correspondant à la définition de l'épreuve (une vingtaine de lignes), et ont présenté au jury une copie lisible de cet extrait. Il est sans doute utile de préciser que si le jury doit pouvoir prendre connaissance et suivre la lecture de l'extrait, il n'est pas influencé par la

somptuosité de la présentation. On peut rappeler également que la photocopie d'œuvres entières est prohibée par la loi, mais cet élément n'a pas été relevé cette année, la mise en garde de l'année précédente a donc été entendue.

Très peu de candidats ont pris conscience du fait que la lecture à haute voix faisait partie intégrante de l'épreuve, et que le jury appréciait non seulement la clarté de la lecture, la qualité de l'articulation, la pose de la voix, la capacité du candidat à respecter l'organisation syntaxique du texte, à en rendre le rythme, mais également la qualité de l'interprétation proposée. Il s'agit en effet pour le candidat de mettre sa voix au service d'une expression claire et efficace face à un groupe de personnes, mais également au service de l'interprétation d'un texte littéraire.

On peut recommander aux candidats de choisir judicieusement dans l'économie générale de l'œuvre l'extrait dont ils présentent la lecture à haute voix, et de travailler la mise en voix de ce texte, la communication avec l'auditoire. Toutefois, si la majorité des jurys signale la qualité insuffisante de cette lecture, en insistant auprès des candidats pour qu'ils s'entraînent à une lecture expressive en situation d'examen (en mesurant son débit, en utilisant la ponctuation, les groupes de souffle, les groupes de sens, en jouant sur le rythme des phrases, ...), un jury met également en garde les candidats contre la tentation de « surjouer » le texte.

L'intitulé de l'épreuve place la lecture du passage en première partie de l'exposé. Cette année, on observe que les candidats ont fait varier davantage la place de la lecture à haute voix dans l'économie générale de leur exposé, et cela a donné souvent plus de sens à leur lecture, à leur propos. Cette modalité est donc à encourager.

Exposé

Les candidats ont incontestablement préparé cette épreuve avec soin. Ils ont construit des exposés structurés, au contenu clair et cohérent. Ils ont su majoritairement gérer le temps imparti avec précision.

Le plan de ces exposés est assez uniforme : présentation de l'œuvre, de l'auteur et le cas échéant de l'illustrateur, lecture de l'extrait, résumé du livre, analyse littéraire le plus souvent assez descriptive, énumération des usages pédagogiques, le plus souvent articulés autour du dire/lire/écrire, mise en réseaux diversifiés avec d'autres œuvres, conclusion sur l'intérêt de l'œuvre choisie. Dans son ensemble, le jury regrette cette année encore le caractère formel, modélisant de cette présentation, tout en reconnaissant que l'exercice est difficile dans le temps imparti.

Celui-ci est en effet très court. Les candidats ont la tentation de dire le plus de choses possible, le plus vite possible, et certains récitent de façon très scolaire ce qu'ils ont appris par cœur. Cela va parfois jusqu'à la caricature. L'aisance à rendre le discours fluide et convaincant même s'il est appris par cœur fait la différence entre les candidats.

L'épreuve vise en outre à apprécier la capacité du candidat à mettre en évidence les raisons de son choix, ce qui sous-entend que la dimension de la réception du texte a toute sa place dans l'exposé. Les prestations mettant en évidence les grandes lignes de force de l'œuvre, et choisissant dans sa complexité **quelques** entrées en lecture particulièrement saillantes ont été très appréciées. C'est une approche réfléchie de l'œuvre qui est attendue, et non pas une accumulation d'informations dans chaque rubrique du plan.

Au cours de l'exposé, les candidats sont appelés à résumer les éléments essentiels de l'ouvrage choisi. Cette partie de l'exposé ne doit pas être sous estimée. La capacité à construire **un résumé synthétique, en articulation avec les points mis en évidence dans l'analyse de l'ouvrage**, est appréciée très positivement par le jury.

L'analyse littéraire de l'ouvrage proposé est un critère très discriminant. Si les candidats se montrent dans l'ensemble capables de formuler une analyse narratologique satisfaisante, pointent très justement des notions telles que le point de vue, la focalisation narrative, l'énonciation, la figure littéraire, l'archétype, les temps du discours... , en revanche leurs connaissances dans ce domaine dépassent rarement le cadre de l'œuvre étudiée. Ils ont également des connaissances limitées concernant les genres littéraires auxquels appartiennent les ouvrages présentés. La dimension symbolique du texte leur échappe souvent.

La faiblesse des analyses proprement littéraires des ouvrages est renforcée par la tendance des candidats, observée par plusieurs jurys, à fonder leurs analyses sur la consultation de sites internet dont on retrouve la marque dans nombre d'exposés, notamment ceux qui concernent des ouvrages connus et très « exploités ».

Lorsque l'œuvre choisie est un album, la plupart des candidats mettent en évidence une relation texte-image, tout en faisant porter l'analyse de l'œuvre essentiellement sur le texte. On attendrait au contraire qu'ils dégagent des significations à partir de l'articulation du texte et de l'illustration.

L'analyse porte sur l'ensemble de l'ouvrage, mais le jury attend également qu'elle mette en évidence le statut particulier de l'extrait lu par les candidats. Or, on constate souvent que les candidats n'ont pas réfléchi réellement à cette articulation, qui fait alors l'objet de questions dans l'entretien avec le jury. Il est vrai qu'il y a ambiguïté sur le destinataire de l'extrait lu à haute voix : est-ce le jury, est-ce plus généralement un public scolaire ? Le candidat a le choix, mais il est utile de le préciser, voire de le justifier.

On note également une difficulté de certains candidats à bien distinguer ce qui est le « cœur » de l'œuvre et les thématiques présentes dans l'ouvrage. Ici encore, ce n'est pas l'accumulation des thématiques qui est attendue, mais la capacité du candidat à repérer les lignes de force de l'ouvrage. Le jury fait remarquer cette année la prégnance de thématiques très sombres, telles que la misère, l'exclusion, le handicap, la mort. On peut encourager les candidats à mettre en évidence également des valeurs positives, très présentes dans la littérature de jeunesse, et à ne pas se priver de l'humour.

Les enjeux et les valeurs portés par les textes sont dégagés de façon générale avec conviction, et ce sont les valeurs morales qui sont les plus développées. Le jury met l'accent sur la faiblesse des analyses esthétiques, proprement littéraires d'une part, ou du domaine plastique, visuel d'autre part. C'est une dimension de la littérature de jeunesse qui est encore mal connue ou comprise des candidats.

Les usages pédagogiques proposés par les candidats cette année encore relèvent souvent du catalogue d'activités organisées selon deux lignes de force : la transdisciplinarité et le « dire, lire, écrire ».

Dans le premier cas, la lecture de l'œuvre entre dans le cadre d'un projet plus large, concernant un thème d'histoire, de géographie, d'éducation civique ou de sciences.

L'aspect systématique de cette présentation est mis en évidence par le jury, qui appelle les candidats à plus de discernement dans ce domaine : sans négliger cette fonction évidente de la littérature de participer à la lecture et à la compréhension du monde, il serait regrettable de la réduire à un instrument au service des disciplines scolaires ou à une fonction moralisatrice.

Dans le second cas, le jury apprécie les candidats qui savent, dans un catalogue d'activités possibles, choisir et développer celles qui correspondent réellement aux caractéristiques de l'ouvrage choisi et qui savent le justifier.

En effet, beaucoup de candidats font les mêmes propositions d'activités quelques soient les livres choisis (lecture à voix haute, résumé, débat interprétatif, écriture d'un extrait en changeant de point de vue, écriture d'imagination, écriture de la suite d'un épisode, rédaction du carnet de lecteur, portrait d'un personnage...) laissant supposer que les livres sont interchangeable. On attend d'eux au contraire qu'ils développent les activités susceptibles de contribuer à la compréhension par les élèves de l'ouvrage particulier qu'ils ont choisi.

Le débat interprétatif est très souvent cité par les candidats, qui n'en maîtrisent pas toujours les objectifs et le font porter sur des aspects de l'œuvre qui ne sont pas toujours pertinents. Le carnet de lecteur est également cité, sans que les candidats témoignent d'une représentation précise de cet outil.

Certes, cette partie de l'exposé mérite l'indulgence du jury puisque les candidats n'ont pas d'expérience de l'enseignement, mais leurs propositions d'activités, qui s'adressent à un élève idéal, le plus souvent de cycle 3, sans difficulté de lecture ni de compréhension, sont souvent assez naïves et superficielles.

La plupart des candidats proposent des **misés en réseau** d'ouvrages pertinentes, mais ceux qui connaissent très bien toutes les œuvres dont ils parlent se démarquent nettement des autres, de même que ceux qui hiérarchisent les réseaux en fonction de l'analyse de l'œuvre qu'ils ont conduite. Il est préférable, en effet, de développer une mise en réseau, en détaillant la nature des rapprochements effectués, plutôt que de citer plusieurs types de réseaux possibles sans connaître les œuvres ou sans s'être approprié réellement les critères des regroupements d'œuvres. Internet propose certes aux candidats des pistes nombreuses de mises en réseau d'ouvrages de littérature de jeunesse, mais les candidats qui ne s'approprient pas les contenus et les critères de ces regroupements ne font pas illusion.

Les regroupements thématiques sont les plus fréquents, et ici encore les thèmes sombres sont fréquents (mort, exclusion, misère, handicap...). Quelques regroupements autour d'entrées littéraires sont appréciés, ils mettent souvent en évidence les qualités des candidats, leurs connaissances dans le domaine. Les regroupements par auteur sont également pertinents, et le jury encourage aussi les candidats à développer des réseaux autour de genres littéraires, de procédés d'écriture, de constructions narratives... Il est recommandé également de ne pas négliger les œuvres du patrimoine littéraire classique dans ces regroupements.

Entretien avec le jury

Cette partie de l'épreuve doit permettre de vérifier qu'au delà du texte présenté, le candidat a su construire une culture véritable de la littérature de jeunesse et s'est doté d'une réflexion littéraire et didactique suffisante.

Ces éléments sont très discriminants.

En fait, le jury constate que si les candidats sont convaincants, souvent passionnés, lorsque les questions portent sur leur interprétation ou la justification de leurs choix, en revanche ils manquent souvent de références en dehors des œuvres qu'ils présentent. Leur connaissance de la littérature de jeunesse est souvent restreinte, voire inexistante pour quelques uns. On ne peut qu'encourager les candidats à élargir leurs lectures, de façon à se constituer en amont de l'épreuve cette culture littéraire qui fait toute la différence entre eux. La littérature générale, le patrimoine littéraire classique sont rarement mis à contribution pour éclairer, approfondir des analyses, et c'est regrettable.

On peut également encourager les candidats à élargir leurs références culturelles, et à tisser des liens plus fréquents, lorsque cela s'y prête, avec les arts visuels notamment. La culture de l'image doit en effet avoir toute sa place. Les très bons candidats se démarquent souvent par cette capacité à élargir leurs références.

L'entretien révèle la capacité de nombreux candidats à s'interroger à nouveau à l'occasion des questions posées par le jury, à préciser ou approfondir leurs analyses, et à engager un dialogue constructif.

C'est en effet un critère de l'épreuve d'entretien que d'être réceptif aux questions du jury, de moduler sa réflexion en acceptant parfois de prendre une direction différente de celle que l'on a préparée, et d'être ouvert à des questions qui peuvent porter sur la langue, l'écriture, les liens avec d'autres œuvres ou courants esthétiques, littéraires.

Même lorsque la culture dont ils font preuve reste superficielle, on observe de la part des candidats un réel intérêt pour la littérature de jeunesse et pour son enseignement, ce qui est un élément de satisfaction non négligeable pour le jury, cette année encore.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN 2^{ème} partie

Domaine de la Musique

Dans une première partie, le candidat interprète un ou des chant(s) ou/et pièce instrumentale de son choix d'une durée minimum de 3 minutes et d'une durée maximale de 5 minutes. Puis il analyse sa prestation pour construire un exposé de 10 minutes dans lequel il fait ressortir ses connaissances culturelles et artistiques ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations pédagogiques.

Dans une deuxième partie, le jury propose une écoute courte que l'on peut faire réécouter au candidat. Il identifie quelques caractéristiques musicales qui seraient identifiables par des élèves de l'école primaire. A partir de quelque(s) critère(s) d'écoute, le candidat explique une mise en oeuvre d'une situation pédagogique dans une classe avec quelques prolongements culturels et interdisciplinaires.

Cette épreuve a été globalement réussie par les candidats, puisque les moyennes des jurys de LOIRE ATLANTIQUE, MAINE ET LOIRE, SARTHE, MAYENNE, VENDEE, oscillent entre 12,71 et 13,38 pour une moyenne globale de 12,90.

Voici quelques résultats récapitulatifs sur ces cinq départements :

	LOIRE ATLANTIQUE	MAINE ET LOIRE	SARTHE	MAYENNE	VENDEE
NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS	104	55	33	37	19
NOMBRE DE CANDIDATS ABSENTS	0	1	0	0	1
NOTE LA PLUS HAUTE	20	20	19	20	18
NOTE LA PLUS FAIBLE	5	6	6	06	9
MOYENNE	12,71	13,01	13,38	12,80	13
NOMBRE DE NOTES SOUS LA MOYENNE DU JURY	49	25	14	18	11
NOMBRE DE NOTES SOUS 10	29	12	7	9	1
NOMBRE DE NOTES SUPERIEURES OU EGALES A 15	28	17	14	13	4
EXCELLENTE NOTES (20, 19, 18)	6	6	7	5	1

QUELQUES CONSEILS PERMETTRONT AUX CANDIDATS D'AMÉLIORER LEUR PRESTATION :

- **Quant à l'interprétation de l'œuvre musicale :**
 - Le jury évalue la qualité artistique globale de l'interprétation et non pas la virtuosité technique (ceci est particulièrement valable pour les instrumentistes).
 - La partition n'est pas obligatoire (plusieurs candidats se sont excusés de ne pas la fournir).
 - S'il y a présentation de partitions, préparez des dossiers clairs, propres pour les trois membres du jury.
 - Prendre des chants plus faciles (scolaires) avec un accompagnement. Ex: Éviter des Goldman a capella !
 - Éviter la variété si le candidat ne maîtrise pas le genre (en particulier la rythmique).
 - Choisir une œuvre pour un autre argument que le titre.
 - Demander pour l'interprétation d'un chant, la note de départ pour chanter l'œuvre dans la bonne tonalité.

- **Quant au commentaire pédagogique :**
 - Éviter le « listing » d'activités, il est préférable de donner moins de propositions pédagogiques et de les développer.
 - Attention « aux récitations » par cœur !
 - Penser à d'autres entrées que l'approche technique (culturelle, esthétique).
 - Pour les instrumentistes, ne pas entrer dans le détail technique de la partition.
 - Penser à ne pas négliger les cycles 1 et 2, les propositions ont porté le plus souvent sur le cycle 3.
 - Ne rien citer qui ne puisse être clairement explicité, attention aux termes techniques utilisés et pas toujours adéquats.

- **Quant à l'entretien avec le jury :**
 - Faire en sorte de bien s'entraîner sur la structure d'un extrait et sur la reconnaissance de timbres.
 - Se préparer, dans cette perspective, à toute proposition d'écoute, voire à être déstabilisé par celle-ci.
 - Se projeter comme professeur des écoles dans la classe et dans l'école pour la mise en œuvre d'un projet en éducation musicale.
 - il s'agit d'un entretien, non d'une interrogation. Tout candidat qui relance l'échange, y participe de manière authentique et, est valorisé.
 - Revoir certains points de culture générale. Époque des différentes musiques, compositeurs, famille d'instruments, différents orchestres...

D'un point de vue général et pour conclure :

Candidats bien préparés dans l'ensemble, option bien choisie pour la plupart. Le passage entre les 2 parties (entretien professionnel et musique) n'a pas été un souci pour les candidats. L'option les mettait plutôt en valeur de façon significative.

**EPREUVE ORALE
DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE
SANS PROGRAMME**

Allemand

1. statistiques.

Epreuve obligatoire :

64 candidats présents, notes de 04 à 20, moyenne 12,6. Des résultats contrastés, beaucoup de candidats excellents, très peu de résultats moyens.

Epreuve facultative :

40 candidats présents, notes de 03 à 20, moyenne 9,6. Même constat, les résultats sont très contrastés avec davantage de candidats faibles.

2. l'épreuve

rappel : l'épreuve dure 20 minutes et comporte d'abord une présentation du document par le candidat, ensuite la lecture d'un passage et ensuite l'entretien avec le jury.

Présentation du document :

Il s'agit le plus souvent de textes tirés de journaux qui sont fréquemment remaniés pour les besoins de l'épreuve. Il est donc inutile d'insister sur la composition du texte comme on peut le faire pour l'explication d'un texte littéraire. Il suffit d'identifier rapidement le texte et de présenter le sujet de façon claire. Nous conseillons d'éviter de réutiliser des expressions tirées du texte que l'on n'a pas comprises. Cela peut donner lieu à des non-sens ! Il vaut mieux reformuler avec le vocabulaire que l'on maîtrise. De la même façon, il vaut mieux éviter des structures trop littéraires qui enchaînent de nombreuses subordonnées. Ces phrases ne relèvent pas du registre de la langue orale et sont souvent une source d'erreur. Il vaut mieux découper ces structures et faire des phrases plus brèves et plus faciles à comprendre.

Ensuite, le candidat a la possibilité dans son exposé de donner son avis personnel et pourquoi pas de problématiser le sujet du texte. Ceci permettra d'enchaîner plus aisément pendant l'entretien.

Lecture :

Nous conseillons aux candidats de revoir la lecture de tout ce qui est chiffré : date, année, heure, prix...

Date: am 20. November : *am zwanzigsten November* (adjectif ordinal!)

Années: 2006: *zweitausendsechs* mais 1989: *neunzehnhundertneunundachtzig*

Heure: 9.28 Uhr se lit „neun Uhr achtundzwanzig“
Prix: 9.50 Euro se lit „neun Euro fünfzig“
Durée : 2 ½ Stunden se lit „zwei einhalb Stunden“

Entretien:

D'abord nous conseillons aux candidats d'éviter de se dévaloriser de façon délibérée devant le jury. Il faut valoriser ce que l'on a compris et utiliser au maximum les structures que l'on maîtrise et qui peuvent être simples. Le jury évalue aussi la capacité du candidat à se battre dans une situation difficile.

Ce que l'on attend du candidat :

- Etre capable de comprendre des questions courantes sans que le jury ait besoin de reformuler
- Etre capable de réagir de façon spontanée
- Et surtout : d'avoir des connaissances sur le monde qui les entoure.

Les textes sont le plus souvent tirés de journaux récents et traitent des problèmes de l'actualité des pays germanophones. Il est donc indispensable de s'informer sur cette actualité. On peut le faire en lisant des journaux de langue allemande ou des journaux français qui traitent des pays germanophones. On peut utiliser des sites Internet spécialisés qui proposent le plus souvent des versions multilingues. Ensuite, on peut aussi utiliser des guides touristiques sur les pays germanophones qui retracent généralement en quelques pages l'histoire et les coutumes des pays. On attend des candidats par exemple d'être au courant des dirigeants politiques des pays germanophones, de connaître l'histoire récente de l'Allemagne, de connaître les villes importantes et savoir les situer, avoir des connaissances sur les capitales et enfin de connaître la culture des pays germanophones. Un jeune adulte français devrait pouvoir citer quelques auteurs allemands, connaître des peintres célèbres, des compositeurs célèbres et aussi la musique actuelle. Il doit aussi avoir des connaissances sur les habitudes alimentaires et les traditions des pays germanophones.

Quelques expressions erronées qui revenaient fréquemment :

- En allemand, le mot texte est masculin et est incapable de « parler ». On ne peut dire : « *das Text spricht... das Text sagt* ». Il faut dire: „**Der Text handelt von ...**“ „**In diesem Text ist die Rede von ...**“ „**In dem Text handelt es sich um**“.
- De nombreux candidats confondent „als“ et „wie“. La plupart du temps, il fallait « wie » : « Ich denke **wie** der Autor dieses Textes, dass » , « viele Frauen **wie** Ségolène Royal.... »
- Nous rappelons que le comparatif allemand se forme toujours de la même façon et qu'il n'y a pas de forme composée. On ne peut dire « *mehr attraktiv* », « *mehr interessant* », il faut dire « **attraktiver** », « **interessanter** ».

En conclusion, nous pensons qu'une préparation sérieuse est indispensable. Si le contact avec la langue allemande est lointain, il est conseillé de rafraîchir ses connaissances à la fois linguistiques et culturelles.

Anglais

Recommandations à l'intention des futurs candidats.

1. L'épreuve prend appui sur la note de service n°2 005-083 du 16 mai 2005 relative aux programmes permanents des concours de recrutement de professeurs des écoles (BOEN n°21 du 26 mai 2005). Il importe de s'y référer.
2. Les programmes de Langues Vivantes Etrangères de 2007 ainsi que le document d'accompagnement concernant l'enseignement de l'anglais à l'école primaire constituent des ressources utiles, voire indispensables, à la préparation de l'épreuve.
3. Le niveau requis pour cette épreuve correspond au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour l'épreuve obligatoire comme pour l'épreuve facultative.

Le déroulement de l'épreuve.

La présentation des grandes lignes du texte.

Une fois les grandes lignes du texte dégagées, il importe de structurer son exposé, de dégager une problématique et de respecter le temps imparti. La paraphrase est à éviter. Il importe également de se dégager de ses notes. Elles constituent simplement des repères permettant d'articuler son discours.

Les prises de position personnelles sur les textes sont appréciées. Elles peuvent servir de points d'appui lors de l'entretien.

La lecture orale doit faire l'objet d'un entraînement préalable de la part des candidats tout d'abord par l'écoute de divers supports (audio, vidéo, logiciels...), puis par l'enregistrement et la réécoute de ses propres performances.

L'objectif est de parvenir à une lecture fluide avec une bonne maîtrise des schémas accentuels et intonatifs.

L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à développer, à argumenter sur la (les) problématique (s) qui se dégagent du texte, à émettre un point de vue personnel, mais également de savoir prendre en compte les questions du jury.

Il est apprécié que le candidat puisse, dans la mesure du possible, rattacher tel aspect du texte à son expérience personnelle.

Par ailleurs, il est attendu que le candidat possède quelques notions élémentaires sur la culture des pays anglo-saxons et sur leur mise en situation en classe.

Enfin cette épreuve doit permettre au candidat de mettre en valeur ses qualités quant à son savoir-être (écoute, attitude, regard, voix...).

Remarques relatives à la logistique.

1. L'organisation

Les temps de concertation qui ont eu lieu lors des réunions préparatoires ont permis de gagner en cohérence au niveau de l'organisation de l'épreuve.

La liaison efficace avec les services pendant l'épreuve a également contribué à un bon déroulement de l'épreuve (tout particulièrement lorsqu'il y avait des soucis avec les sujets).

Les dix minutes d'intervalle entre deux candidats offre un temps d'échange de qualité entre les jurys pour évaluer chacun.

2. Les sujets.

Le choix des textes s'est avéré plutôt homogène au niveau du formatage. Ceux-ci permettaient d'ouvrir sur des problématiques pouvant servir d'appui lors de l'entretien (à part un ou deux avec des sujets moins aisés à exploiter avec des candidats médiocres voire faibles).

Concernant les thèmes abordés, il a été noté une plus forte proportion de textes sur des enjeux d'ordre éducatif. Cela a permis une accroche plus aisée pour les candidats possédant moins de repères culturels. Cela apporte un éclairage sur la manière dont le candidat se projette (ou non) dans ses éventuelles futures fonctions.

Le nombre des textes a été estimé trop important par tous les jurys (30 textes suffiraient avec un deuxième passage pour chacun selon un ordre aléatoire). La réduction du nombre de textes en faciliterait le contrôle et donc limiterait le risque que des erreurs subsistent. Il conviendrait cependant d'avoir une dizaine de textes de secours en cas de problème.

De plus, plusieurs textes traitaient des mêmes problématiques (l'obésité, par exemple), cette réduction ne constituerait pas un appauvrissement des thèmes abordés.

3. La présentation orale des textes.

Elle a fait l'objet de plans structurés chez une bonne proportion de candidats. Ce point est jugé en nette amélioration cette année. Les candidats sont mieux préparés. Une tendance à la paraphrase est toutefois notée ainsi qu'une difficulté à se dégager de ses notes pour faire face à son auditoire.

Par ailleurs la gestion du temps entre les deux parties de l'épreuve (présentation et entretien) a été régulée de la façon suivante : compensation par un temps d'entretien plus long pour les candidats qui n'atteignaient pas les cinq minutes allouées à la présentation orale.

4. La lecture orale.

Elle révèle les difficultés de certains candidats au plan phonologique lorsqu'ils se trouvent confrontés à un vocabulaire moins familier ce qui n'apparaît pas de la même manière lors des deux autres phases. Elle offre l'avantage de pouvoir mesurer le degré de fluidité de lecture.

5. Conclusion.

Lors de l'entretien, la grande majorité des candidats a fait preuve de capacités satisfaisantes de communication.

Certains sont toutefois gênés par leur faibles performances linguistiques et/ou leur manque de connaissances générales pour faire preuve de la réactivité attendue en matière d'interaction langagière.

On constate toujours une grande hétérogénéité des candidats concernant soit leurs connaissances sur les faits culturels abordés par les textes, soit leurs propres expériences de séjours à l'étranger et le parti qu'ils parviennent à en tirer (les origines socio-culturelles nécessairement diverses des candidats pouvant constituer un frein à cet égard), soit également leur plus ou moins grande proximité selon leur cursus avec les études secondaires. Les points soulevés posent problème pour une évaluation équitable de cet aspect de l'épreuve même si les points accordés visent plutôt à une valorisation des candidats.

Les outils d'évaluation ont bien fonctionné et a permis une réelle prise en compte dans la notation des aspects positifs de la prestation des candidats.

Les résultats sont en amélioration par rapport à la session de juin 2006 :

- 2006 : 11 de moyenne académique
- 2007 : 11,7 de moyenne académique

Une meilleure préparation des candidats est observée. Les mêmes commentaires s'appliquent à l'épreuve facultative.

Cependant comme l'an passé, les résultats sont en léger retrait par rapport à ceux de l'épreuve obligatoire :

- 2006 : 10,1 de moyenne académique
- 2007 : 10,8 de moyenne académique

Espagnol

Conseils à donner aux futurs candidats.

Se référer à l'arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours de professeurs des écoles (B.O.E.N. N°21 du 26 mai 2005).

Concernant les épreuves de langues, il est exigé une correction et une richesse de langue correspondant au niveau B2 du CECR (réf. P.26 et 27 de ce document) : de vagues souvenirs scolaires ne permettent pas la compréhension d'un texte en langue espagnole, sa présentation pendant 5 minutes et les échanges oraux pendant un quart d'heure...

Ce degré de compétence concerne tout autant l'épreuve obligatoire que l'épreuve facultative.

De manière générale, nous rappelons aux candidats qu'ils doivent démontrer leurs capacités à communiquer : cela passe par des efforts conséquents visant à prendre part à une conversation, développer le propos, justifier et argumenter les idées, elles-mêmes étayées par des exemples pertinents, défendre un point de vue,....ne pas oublier les aspects non verbaux pris en compte dans l'évaluation de cette prestation : la voix, le regard, l'attitude enjouée du candidat. Le candidat doit montrer sa

présence, évitant l'apathie ou les réponses monosyllabiques constatées parfois : **les connaissances linguistiques sont essentielles, mais pas suffisantes.**

D'autre part, nous recommandons de consulter le document d'accompagnement ayant trait à l'enseignement de l'Espagnol à l'école primaire.

Le déroulement de l'épreuve :

A / Présentation du texte.

Il est nécessaire d'effectuer une présentation argumentée et structurée respectant le temps demandé, soit **5 minutes**, ni plus ni moins, et de **ne pas lire ses notes** ! La capacité à prendre la parole en continu ne peut se limiter à une simple lecture du brouillon réalisé en cours de préparation.

Le texte doit tout d'abord être exposé dans ses grandes lignes, en évitant la paraphrase. Les capacités à dégager une problématique, à exposer rapidement son point de vue au moment de la conclusion sont particulièrement appréciées. Ces prises de positions personnelles peuvent fournir le prétexte à des échanges dans le cadre de l'entretien qui suit avec le jury.

B / Lecture à haute voix d'un extrait.

A partir du texte présenté, les candidats doivent lire un extrait de 5 à 7 lignes choisi par le jury.

Cette lecture peut être, elle aussi, préparée : s'entraîner à lire à haute voix afin d'atteindre la fluidité et la qualité expressive, qui seront appréciées. La lecture de texte est un moment important de l'épreuve : celle-ci permet notamment d'évaluer la maîtrise sur le plan phonologique de la langue (accentuation, intonation et prononciation). Cette lecture doit être fluide, expressive et vivante.

Ecouter la radio, voir des émissions ou quelques films en V.O. peuvent améliorer la compréhension bien sûr, mais aussi la prononciation et le respect des accentuations.

C / L'entretien avec le jury.

Concernant l'entretien, le candidat ne doit pas se contenter de réponses brèves à des questions qui sont volontairement « ouvertes ». En effet, les réponses trop courtes ne permettent pas l'évaluation correcte du niveau de langue : le candidat doit montrer ses capacités de compréhension et d'argumentation structurée, ainsi que son aptitude à « rebondir », à saisir les occasions pour exprimer des points de vue, donner des exemples (se méfier des généralités excessives).

Il faut aussi savoir « entendre » les questions et les ouvertures du jury, développer d'autres arguments, se détacher de ses notes.

Il est important également pour le candidat de suivre régulièrement l'information et de ne pas négliger la connaissance du monde hispanique, dans ses grandes lignes (Espagne et Amérique latine : aspects géographiques, culturels et de civilisation, aspects de société liés à l'actualité récente).

Le document d'accompagnement de l'espagnol cité ci-dessus donne aussi quelques pistes culturelles.

Nous rappelons enfin que cette épreuve – orale – doit mettre en valeur le savoir être du candidat (capacités d'écoute, d'élocution, de présentation, de règles de politesse,....).

Portugais

Il y avait seulement 6 candidats en portugais pour l'Académie de Nantes, dont deux pour le privé.

On sent chez les candidats un manque de préparation à l'épreuve. Très peu de candidats ont dû suivre des cours de portugais parce que tout simplement il n'y en a pas. Ceci étant dit, je conseille vivement aux candidats de s'inscrire au CNED, ce qui peut être utile pour le lexique et la grammaire, au lieu de rester sur quelques bases mal acquises. Il ne suffit pas d'avoir quelques notions de la langue pour pouvoir se présenter de manière efficace à l'épreuve.

Quant à l'épreuve proprement dite, on attend des candidats un peu plus de perspicacité pour tirer parti d'un texte qui peut sembler banal et anodin. Il faut que les candidats restent simples et spontanés, sans chercher à faire des phrases trop compliquées, bien au contraire : il faut faire des phrases simples et claires mais grammaticalement correctes, dans la mesure du possible, ce qui n'était pas toujours le cas. Il faut, aussi, savoir prendre des initiatives au niveau de la parole et des idées, savoir prendre une position et savoir la défendre sans que le jury soit obligé de poser mille et une questions pour pouvoir tirer quelque chose du candidat.

Breton

Cette année, il n'y avait que deux candidats à se présenter à l'épreuve facultative de breton dans l'Académie de Nantes.

Rappelons d'abord les modalités de cette épreuve, qui ne comporte pas de programme.

Elle s'appuie sur un texte en breton d'une vingtaine de lignes, dont la nature peut varier (extrait de roman, de nouvelle, d'article de journal...), et pouvant aborder différents thèmes (sujet d'actualité, éducation, culture...).

Ce texte se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Le candidat dispose de 30 mn de préparation.

L'épreuve dure 20 mn.

Elle démarre par une présentation orale du texte pendant 5mn, durant lesquelles le candidat doit expliquer en breton de quel type de texte il s'agit, exposer les idées principales sans paraphraser, mettre en avant la problématique et éventuellement

donner son point de vue. Cette partie de l'épreuve permet au jury de voir si le candidat a bien compris le texte. Sa capacité à s'exprimer en continu est également évalué.

Il lui est ensuite demandé de lire un passage du texte.

Le reste de l'épreuve est consacré à un entretien en breton entre le jury et le candidat. Les examinateurs peuvent lui demander d'explicitier certains aspects de sa présentation, de justifier ce qu'il a retenu comme essentiel. Le jury interroge ensuite le candidat sur le thème principal du texte et éventuellement sur le lien qu'il peut y avoir entre celui-ci et la vie de classe.

Cet entretien donne l'occasion au candidat de montrer qu'il a compris le texte dans le détail. Il lui permet également de prouver sa capacité à s'exprimer en interaction, puisqu'il doit d'une part saisir les questions qui lui sont posées, et d'autre part y répondre clairement, dans une langue fluide et correcte, autant que faire se peut!

Le jury tient également compte de la richesse du vocabulaire et de l'accentuation. Il faut veiller aussi à limiter les longues hésitations et les "euh" intempestifs, qui font toujours mauvais effet.

Le niveau des deux candidates examinées cette année était nettement différent. L'une était très bien préparée à l'épreuve. Interrogée sur un extrait d'article de journal concernant l'affaire Seznec, elle a su faire une présentation claire et organisée du texte. L'entretien fut également de bonne qualité, si ce n'est quelques hésitations face à certaines questions, et quelques trous de mémoire concernant certains mots. L'autre candidate n'avait pas, de son propre aveu d'ailleurs, le niveau requis pour se présenter à cette épreuve.